

**2023 DDCT DEVE DPE DSP 69** – Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 euros) à 29 associations pour le financement de 33 projets.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteuse

-----

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 19me arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 5ème Commission ; Anne SOUYRIS au nom de la 4ème Commission ; Audrey PULVAR et Colombe BROSSEL au nom de la 8ème Commission.

Délibère,

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association AGENCE LOCALE D'INITIATIVES NOUVELLES POUR UNE ÉCONOMIE AUTRE ET SOLIDAIRE (A.L.I.N.E.A.S) (107141) (18ème Arrondissement) pour son action : « La Charrette des 4 saisons solidaires - accompagnement et animation socio économique » 2023\_01632 / DCT-SPV / 1000 € et 2023\_08969 / DEVE-AEU / 4000 €.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ARCHIPELIA (18047) (20ème Arrondissement) pour son action : « Alimentaire Alimen-terre » 2023\_02290 / DEVE-AEU / 1000 € et 2023\_08551 / DSP-SAJF / 2000 €.

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle ou l'avenant correspondant au projet mentionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association ART DANS LE JARDIN (191994) (11ème Arrondissement) pour ses actions :

- « Alimentation et Médias 11ème » 2023\_00811 / DCT-SPV / 1000 € et 2023\_08961 / DEVE-AEU / 1000 €.
- « Alimentation et Médias 20ème » 2023\_08978 / DCT-SPV / 3000 € et 2023\_08979 / DEVE-AEU / 1000 €.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION 1000 COLLECTES (184222) (17ème Arrondissement) pour une action « Transition écologique - DDCT - REMO Ressourceries mobiles en QPV » 2023\_07327 / DCT-SPV

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle ou l'avenant correspondant au projet mentionné.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association AUPRÈS DE MON ARBRE (198709) (14ème Arrondissement) pour une action « Sensibilisation aux gestes environnementaux via les activités de l'association Auprès de mon arbre » 2023\_01641 / DCT-SPV / 3000 € et 2023\_08974 / DPE-SES / 2000 €.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 12000 euros est attribuée à l'association COLLECTIF CAFE CULTURE CUISINE (COLLECTIF 4C) (185029) (18ème Arrondissement) pour ses actions :

- « Cuisine Commune » 2023\_01315 / DCT-SPV / 1000 € et 2023\_08967 / DEVE-AEU / 2000 €.
- « Ateliers Nutrition pour les personnes en situation d'hébergement d'urgences » 2023\_01363 / DEVE-AEU / 4000 € et 2023\_08553 / DSP-SAJF / 1000 €.
- « Remobilisation des personnes éloignées de l'emploi par le biais d'actions culinaires » 2023\_01368 / DCT-SPV / 2500 € et 2023\_08555 /

Article 7 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association CRESCENDO (9608) (20ème Arrondissement) pour une action « Jardin Partagé & Alimentation » 2023\_01317 / DCT-SPV / 2000 € et 2023\_08975 / DEVE-AEU / 2000 €.

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle ou l'avenant correspondant au projet mentionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association DENA'BA (191084) (10ème Arrondissement) pour une action « Mamans entraide » 2023\_08960 / DCT-SPV

Article 9 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association FEMME D'AUJOURD'HUI - FDA (191264) (14ème

Arrondissement) pour une action « LA BONNE ASSIETTE , Ateliers BA » 2022\_10373 / DCT-SPV / 1500 € et 2023\_08972 / DEVE-AEU / 1500 €.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association FLORA TRISTAN LA REGIE DE QUARTIER DU 14EME (13085) (14ème Arrondissement) pour une action « Ateliers cuisine pour apprendre à cuisiner sainement avec petit budget et adopter de bonnes habitudes » 2023\_00507 / DCT-SPV / 2000 € et 2023\_08973 / DEVE-AEU / 1000 €.

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle ou l'avenant correspondant au projet mentionné.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association GROUPE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT - GDIE (9807) (13ème Arrondissement) pour une action « Accompagnement dans la création d'un jardinet mobile dans la cour Chevaleret » 2023\_01093 / DCT-SPV

Article 12 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL PARIS10 (200855) (10ème Arrondissement) pour une action « L'égalité est dans l'assiette » 2023\_08958 / DCT-SPV / 2000 € et 2023\_08959 / DEVE-AEU / 3000 €.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association JE D'ENFANT (ET D'ADOLESCENT) (128321) (10ème Arrondissement) pour ses actions :

- « Planète en cuisine au centre social Les petits poètes » 2023\_00463 / DEVE-AEU / 1000 €.
- "Planète en cuisine pour des CM2 de l'école Belleville» » 2023\_08297 / DEVE-AEU / 2000 €.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association LA CORVÉE (194320) (18ème Arrondissement) pour une action « 11 JOURNÉES AUTOUR DE L'ALIMENTATION DURABLE » 2023\_02813 / DEVE-AEU

Article 15 : Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association LA NOUVELLE RÔTISSERIE (162682) (10ème Arrondissement) pour une action « Sauvegarder et pérenniser le restaurant associatif et solidaire de Buisson-St-Louis-Ste Marthe » 2023\_01038 / DCT-SPV

Article 16 : Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association LE PARI'S DES FAUBOURGS (12405) (10ème

Arrondissement) pour une action « Ecologie pour tous.tes » 2023\_01405 / DCT-SPV / 2000 € et 2023\_08957 / DEVE-AEU / 1500 €.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association LE PAYSAN URBAIN (195528) (20ème Arrondissement) pour une action « Sensibilisation à la transition écologique dans les quartiers prioritaires de la ville » 2023\_01011 / DEVE-AEU  
La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle ou l'avenant correspondant au projet mentionné.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 2400 euros est attribuée à l'association LES CONTES DU VIVANT (199630) (11ème Arrondissement) pour une action « Conte sur mesure - ligne transversale transition écologique DDCT SPV » 2023\_07674 / DCT-SPV

Article 19 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LES MARMOULINS DE MENIL (186714) (20ème Arrondissement) pour une action « Fonctionnement Épicerie Solidaire année 2023 » 2023\_04341 / DCT-SPV

Article 20 : Une subvention d'un montant de 6500 euros est attribuée à l'association L'ETERNEL SOLIDAIRE (189232) (19ème Arrondissement) pour une action « éternel solidaire » 2023\_01369 / DCT-SPV / 1500 € et 2023\_08971 / DEVE-AEU / 5000 €.  
La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle ou l'avenant correspondant au projet mentionné.

Article 21 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association ORIGINES (19769) (13ème Arrondissement) pour une action « Un jardin dans ma cité » 2023\_01454 / DCT-SPV

Article 22 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association PASSERELLES 17, REGIE DE QUARTIER DU 17EME NORD EST (12485) (17ème Arrondissement) pour une action « Alimentation durable » 2023\_00559 / DCT-SPV / 1000 € et 2023\_08983 / DEVE-AEU / 2000 €.  
La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle ou l'avenant correspondant au projet mentionné.

Article 23 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association RESEAU FRANCILIEN DU REEMPLOI (183150) (20ème Arrondissement) pour une action « Mon P'tit Python - Une Ressourcerie à Python-Duvernois » 2023\_01557 / DCT-SPV  
La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle ou l'avenant correspondant au projet mentionné.

Article 24 : Une subvention d'un montant de 10000 euros est attribuée à l'association RÉSEAU PARISIEN DES ATELIERS VÉLO PARTICIPATIFS ET SOLIDAIRES - RÉPAR (192572) (10ème Arrondissement) pour une action « Ateliers vélo et promotion de la mobilité douce dans les QPV adressée à la DVD et la DDCT » 2023\_07412 / DCT-SPV / 10000 €.

Article 25 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association RESOQUARTIER (181181) (13ème Arrondissement) pour une action « Répondre à la précarité alimentaire de façon éco-responsable » 2023\_01717 / DEVE-AEU / 2000 € et 2023\_01848 / DCT-SPV / 2000 €.

Article 26 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association SILHOUETTE (3821) (19ème Arrondissement) pour une action « PARCOURS CINEMA & ENVIRONNEMENT » 2023\_00945 / DCT-SPV/ 2000 € et 2023\_08970 / DEVE-AEU / 2000 €.

Article 27 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association SOLIDAYA (195376) (13ème Arrondissement) pour une action « Rencontres autour d'ateliers sur la santé, la nutrition et le gaspillage alimentaire » 2023\_00901 / DEVE-AEU / 2000 € et 2023\_08552 / DSP-SAJF / 2000 €.

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle ou l'avenant correspondant au projet mentionné.

Article 28 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association URBANESCENCE (189753) (13ème Arrondissement) pour une action « Développer une série d'ateliers ouverts à tou.tes à 13'Infuz - Les tisanes de la Petite Ceinture » 2023\_00946 / DCT-SPV / 2000 € et 2023\_08968 / DEVE-SSTVAU / 3000 €.

Article 29 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association V.R.A.C. VERS UN RÉSEAU D'ACHAT EN COMMUN PARIS (191806) (20ème Arrondissement) pour une action « AAP Politique de la Ville 2023"Concours de cuisine VRAC: les quartiers du 20ème ont du talent!" » 2023\_01607 / DCT-SPV.

Article 30: Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 125 400 euros, seront imputées sur budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2023 selon la répartition suivante :

- DDCT/SPV 69 400 euros
- DEVE 48 000 euros
- DPE 2 000 euros
- DSP 6 000 euros

